

**INDEMNITÉS DE SUJÉTIONS SPÉCIALES
DUE AUX ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ TITULAIRES
CHARGES DE REMPLACEMENT (CODE IR 0702)**

ADM 603 – Programme 0140 – Décret n°89-825 du 09 novembre 1989

Imprimé à retourner à l'inspection de circonscription uniquement pour les remplacements effectués en dehors de l'école de rattachement

Nom d'usage :

Prénoms :

N° INSEE (saisie obligatoire) :										X	X	X	Clé	X	X
---------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	---	-----	---	---

Affectation : ☐ Titulaire Remplaçant (TR)

☐ Titulaire Départemental (TD)☐ Titulaire de Secteur (TS)

École de rattachement	
-----------------------	--

Adresse de l'école de rattachement	
------------------------------------	--

Code de l'école « UAI » (saisie obligatoire) : 974

Chargé(e) d'un remplacement à l'école :

Adresse exacte de l'école : _____

Code de l'école « UAI » (obligatoire) : 974									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

École : ☐ REP ☐ REP+ ☐ ne relève pas de l'éducation prioritaire

A exercé dans cette école du _____ au _____

Absences éventuelles de la / du remplaçant(e)

du au

du au

A	
---	--

Le

La / le remplaçant(e)
signature obligatoire

Vu et certifié exact

L'Inspectrice / l'Inspecteur de l'Éducation nationale
du pôle de remplacement
cachet et signature obligatoires

--	--

--

 Distance de l'école de rattachement au lieu où s'effectue le remplacement :

--	--	--	--	--	--

 km

Taux :

--	--	--

Cadre réservé à l'administration